COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 20 décembre 2019

Le CNRS et l'Ifremer parachèvent l'unification de la Flotte océanographique française

Le 17 décembre, le CNRS, l'Ifremer et Genavir ont parachevé l'unification de la Flotte océanographique française dans le cadre d'une convention générale de coopération tripartite relative au transfert d'activité de la flotte côtière du CNRS. Cette convention s'inscrit dans la démarche d'unification de la Flotte océanographique française, portée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



Les navires Côtes de la Manche et Téthys II font l'objet d'une convention entre le CNRS et l'Ifremer. ©DT INSU - CNRS

Après le transfert des deux navires de l'IRD en 2018, *L'Alis* et *L'Antéa*, la mise en place des nouvelles instances de la Flotte océanographique française (FOF) en 2018 et la création de la SAS Genavir en octobre 2019, le transfert d'activité de la flotte côtière du CNRS parachève ainsi l'unification de la Flotte océanographique française. Dans ce cadre, le CNRS transfère à l'Ifremer les deux navires *Côtes de la Manche* et *Thetys II*, tandis que les marins du CNRS rejoignent Genavir.

Réuni ce vendredi 20 décembre à bord du navire océanographique *Pourquoi pas ?*, le comité directeur de la flotte — qui associe le CNRS, l'Ifremer, l'IRD et le réseau des universités marines sous la présidence du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation — en a pris acte et s'est réjoui que la démarche engagée depuis plusieurs années ait ainsi abouti.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Ifremer est l'unique opérateur de cette très grande infrastructure de recherche (TGIR) soutenue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique française. Le CNRS et ses équipes continueront d'utiliser la flotte pour leurs programmes de recherche selon les modalités d'accès à la FOF.